



BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU CENTRE DE FORMATION AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DE L'ACTION DE FORMATION

Action de formation

Intitulé de formation

Centre de formation

Numéro de l'action

Date : début / / fin / /

Entreprise

Raison sociale

Siret

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Signature du chef d'entreprise et cachet

Mail du responsable formation

N° de code APE (voir liste au verso)

N° de code AT CCMSA (voir liste au verso)

N° de convention collective

Nombre de salariés permanents Hommes Femmes

Le signataire certifie que le ou les stagiaires sont salariés de l'entreprise lors de la réalisation de l'action de formation. L'entreprise est à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Salarié

Nom Prénom

Né(e) le / / A N° Dép.

H F Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Niveau de formation (voir liste au verso) Fonction actuelle

Date d'entrée dans la vie professionnelle / / Date d'entrée dans l'entreprise / /

Type de contrat de travail* (cocher la case correspondante)

* Selon la réglementation en vigueur, les salariés sous contrat d'apprentissage ne sont pas pris en charge financièrement par le FAFSEA dans le cadre des formations Plan mutualisé interentreprises. Les salariés en contrat d'insertion, en alternance ou en contrat de professionnalisation ne sont pas prioritaires.

Contrat à durée indéterminée (CDI) Contrat à durée déterminée (CDD) Date de fin de contrat / /

Autres Reconnaissance COTOREP Concours AGEFIPH

Qualification (cocher la case correspondante)

Ouvrier non qualifié Ouvrier qualifié Ouvrier hautement qualifié Employé Agent de maîtrise et technicien Cadre et ingénieur Dirigeant

► Niveaux de formation

- | | | |
|---|------------|--|
| 1 | Niveau I | BAC + 5 et plus (doctorat, diplôme d'ingénieur, DEA, DESS, master 2...) |
| 2 | Niveau II | BAC + 3 et 4 (licence, maîtrise, master I...) |
| 3 | Niveau III | BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA...) |
| 4 | Niveau IV | Niveau BAC (BTA, BAC général, technologique ou professionnel, Brevet professionnel...) |
| 5 | Niveau V | Niveau BEP ou 1 ^{re} année du cycle secondaire (BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP...) |
| 6 | Niveau VI | Fin de scolarité obligatoire |

► Codes CCMSA*

- | | |
|---|---|
| 110 Cultures spécialisées | 400 Entreprises de travaux agricoles |
| 120 Champignonnières | 410 Entreprises de jardins, paysagistes, entreprises de reboisement |
| 130 Elevage de gros animaux | 900 Gardes-chasse, gardes-pêche |
| 140 Elevage de petits animaux | 910 Jardiniers, jardiniers-gardes de propriété, gardes forestiers |
| 150 Entraînement, dressage, haras | 920 Organismes de remplacement |
| 160 Conchyliculture | |
| 170 Marais salants | |
| 180 Cultures et élevages non spécialisés | |
| 190 Viticulture | |
| 310 Sylviculture | |
| 320 Gemmage | |
| 330 Exploitations de bois proprement dite (P) | |

* Nomenclature CCMSA en fonction de l'appartenance des employeurs ou entreprises aux catégories de risques accidents de travail.

► Codes APE

Depuis janvier 2008, les codes APE ont désormais une codification en cinq chiffres.

Pour connaître votre code APE, reportez-vous sur l'avis de situation INSEE de votre entreprise. Ce document fournit, outre les principales informations d'identification, le code APE de l'entreprise et de tous ses établissements.

Pour obtenir un avis de situation, munissez-vous du numéro de Siren ou de Siret de votre entreprise. Allez sur le site **www.sirene.fr**, puis sur la page *Avis de situation*, indiquez votre numéro de Siren ou de Siret pour éditer un avis de situation précisant les principales informations sur l'identification de l'entreprise ou de ses établissements, dont le code APE.